

tous les droits de la nation la plus favorisée et l'article qui concédait au ministre d'Italie le droit de résidence à Pe King, ne souleva aucune des impossibilités qui accueillent d'ordinaire sa présentation.

Imitant l'exemple des autres puissances, le 2 septembre 1869, l'Autriche-Hongrie signait à Pe King, en allemand et en chinois, un traité en 45 articles, calqués pour la plupart sur les conventions conclues avec les diverses puissances étrangères. Elle était représentée par le contre-amiral baron VON PETZ, l'un des combattants de Lissa.

Autriche,
2 sept. 1869.